



Réf. Farde e-Assemblées : 2465296

N° OJ : 60

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

**Objet :** Contrat de Quartier Durable "Versailles" : Antenne de quartier.- Scrl "Le Logement Bruxellois".- Convention.  
(Réf. 20220511)

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 novembre 2016 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 avril 2021, de sélectionner le Contrat de Quartier Durable "Versailles", notifiée à la Ville le 29 avril 2021 ;

Vu la décision du Collège du 28 avril 2022 d'adopter le projet de dossier de base du Contrat de Quartier Durable "Versailles" ;

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir une antenne de quartier dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable "Versailles" ;

Considérant que la scrl "Le Logement Bruxellois" propose de mettre gratuitement à disposition de la Ville des locaux sis avenue de Versailles 130 à 1120 Bruxelles, du 1er février 2022 jusqu'au 31 janvier 2027 (au plus tard) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique.- La convention entre la Ville de Bruxelles et la scrl "Le Logement Bruxellois" pour la mise à disposition de locaux sis avenue de Versailles 130 à 1120 Bruxelles dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Versailles", est adoptée.

Annexes :

[Convention de mise à disposition de locaux \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)